

VILLE DE MONTVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de MONTVILLE le mercredi 11 avril 2018 à 19 h en session ordinaire.

Mme le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

1) Convention entre Eaux de Normandie / Veolia / le SIAEPA de la Région de Montville et la Ville de Montville pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement de la Ville de Montville – Adoption et autorisation à la signer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a approuvé les termes de la convention qui a pour objet de fixer les obligations respectives d'Eaux de Normandie et de Veolia pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement des clients et propriétaires redevables et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que les éventuels avenants ultérieurs et tous documents nécessaires à son application.

2) Adoption des comptes de gestion 2017 du Trésorier Municipal pour les budgets Ville, Assainissement et Service Public d'Assainissement Non Collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a approuvé les comptes de gestion 2017 du Trésorier Municipal (principal Ville, Assainissement et Service Public d'Assainissement Non Collectif), qui n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- a donné quitus à M. le Trésorier Municipal.

3) Adoption du Compte Administratif 2017 du Budget Principal Ville

Après en avoir délibéré et hors la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0), a approuvé et voté le Compte Administratif 2017 de la Ville qui présente :

- a) pour la section de fonctionnement : un excédent de clôture d'un montant de **1 756 756,01 €**,
- b) pour la section d'investissement : un déficit de clôture avant restes à réaliser d'un montant de **90 981,77 €** et un déficit de clôture après restes à réaliser d'un montant de **68 684,04 €**,

en conformité avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

4) Adoption du Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement

Après en avoir délibéré et hors la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0), a approuvé et voté le Compte Administratif 2017 du budget assainissement qui présente :

- a) pour la section d'exploitation : un excédent de clôture d'un montant de **668 809,98 €**,

b) pour la section d'investissement : un excédent de clôture avant restes à réaliser d'un montant de **62 388,96 €** et un excédent de clôture après restes à réaliser d'un montant de **60 677,28 €**,

en conformité avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

5) Adoption du Compte Administratif 2017 du Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Après en avoir délibéré et hors la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0), a approuvé et voté le Compte Administratif 2017 du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente :

a) pour la section de fonctionnement : un excédent de clôture d'un montant de **2 207,26 €**,

b) pour la section d'investissement : aucune opération en 2017,

en conformité avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2017 – Budget Principal Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0), les reports et affectations suivants sur le budget primitif principal de la Ville 2018 :

- sur le solde cumulé de fonctionnement de **1 756 756,01 €** d'en affecter **68 684,04 €** en section d'investissement (compte 1068. en recettes) et de reporter en section de fonctionnement la somme de **1 688 071,97 €** (compte 002. en recettes),

- de reporter en section d'investissement la somme de **90 981,77 €** (compte 001 en dépenses).

7) Affectation des résultats de l'exercice 2017 – Budget Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0), a décidé, sur le budget primitif 2018 du service assainissement :

- de reporter en section d'exploitation la somme de **668 809,98 €** (compte 002. en recettes),

- de reporter en section d'investissement la somme de **62 388,96 €** (compte 001. en recettes).

8) Affectation des résultats de l'exercice 2017 – Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0), a décidé, sur le budget primitif 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif :

- de reporter en section de fonctionnement la somme de **2 207,26 €** (compte 002. en recettes).

9) Fixation des taux des taxes directes locales pour 2018 et vote du produit fiscal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0), a adopté les taux suivants des taxes directes locales pour 2018 (inchangés depuis 2011) :

Taxe d'Habitation :	20,52 %
Foncier Bâti :	27,79 %
Foncier non Bâti :	78,26 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	20,24 %

et a voté le produit fiscal d'un montant de **2 326 744 €**.

10) Etat des subventions de fonctionnement allouées par la Ville aux associations et au CCAS pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 25, contre : 0, abstention : 1) a :

- accordé pour l'année 2018 des subventions individualisées aux associations locales et au CCAS, pour un montant global de 148 500 €.

11) Budget Primitif Principal Ville 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a approuvé le budget primitif principal de la Ville pour 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement : **6 878 050,01 €**
 - Section d'investissement : **1 451 332,83 €**

12) Budget Primitif Assainissement 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a approuvé le budget primitif du service assainissement pour 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :
 - Section d'exploitation : **969 809,98 €**
 - Section d'investissement : **155 058,96 €**

13) Budget Primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) :

- a approuvé le budget primitif du service public d'assainissement non collectif pour 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement : **5 207,26 €**
 - Section d'investissement : **0,00 €**

14) Adoption pour 2018 de la liste annuelle des biens meubles dits « de faible valeur » à imputer en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0), a adopté la liste annuelle des biens meubles dits « de faible valeur », complémentaire à celle de l'arrêté du 26 octobre 2001, à imputer en section d'investissement pour l'année budgétaire 2018.

15) Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0), a décidé :

- de fixer à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 le nombre de représentants suppléants,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité,

Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes suivante :

- femmes : 58,11 %
- hommes : 41,89 %

Ce qui représente 3 femmes et 3 hommes ou 4 femmes et 2 hommes.

16) Programme de voirie 2018 – Attribution d'un fonds de concours à la Communauté de communes Inter Caux Vexin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) a décidé :

- d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Inter Caux Vexin en vue de participer au financement du programme de voirie de 2018, à hauteur de 25 % du montant des dépenses HT, soit un montant prévisionnel de participation de 3 100,00 € en investissement, pour la réalisation de travaux de voirie, rue François Leblanc à Montville,

Les crédits sont inscrits au Budget Ville 2018 sur le compte 2041512 « subventions d'équipements aux organismes publics ».

17) Concours communal des jardins et maisons fleuris – Remise des lots – Editions 2018-2019-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) a :

- approuvé les catégories de prix, ainsi que la nature et le montant de ces prix et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à les verser aux lauréats des éditions 2018, 2019 et 2020.

18) Réforme des rythmes scolaires – Mise en place d'un service d'accueil du mercredi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (pour : 26, contre : 0, abstention : 0) a :

- décidé de créer, à compter de la rentrée 2018-2019, un accueil de loisirs municipal sans hébergement le mercredi, ouvert aux enfants âgés de 4 ans à 11 ans,
- fixé la tarification pour l'année scolaire 2018-2019 comme suit :
 - tarif montvillais non-imposable : 16 € / journée
 - tarif montvillais imposable : 18 € / journée
 - tarif hors commune non-imposable : 26 € / journée
 - tarif hors commune imposable : 28 € / journée
- autorisé Madame le Maire ou son représentant à engager toute démarche, notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, pour réduire le coût du service.